

**Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif**

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/083/20/071 RL**

Visite effectuée le **12/03/20**

Nombre de page du présent rapport : 2

**Propriétaire :**

Nom (ou raison sociale) : SCI Orient  
 Adresse actuelle : 44 rue de l'Orient – 65360 BERNAC-DEBAT  
 Téléphone : 05.62.45.37.38

**Terrain :**

Adresse : 44 rue de l'Orient – 65360 BERNAC-DEBAT  
 Parcelle habitation : B 114  
 Superficie du terrain : 24000 m<sup>2</sup>  
 Superficie disponible : 50 m<sup>2</sup>  
 Traitement adapté au sol : Inconnu  
 Exutoire sur parcelle : Fossé Départemental

**Habitation :**

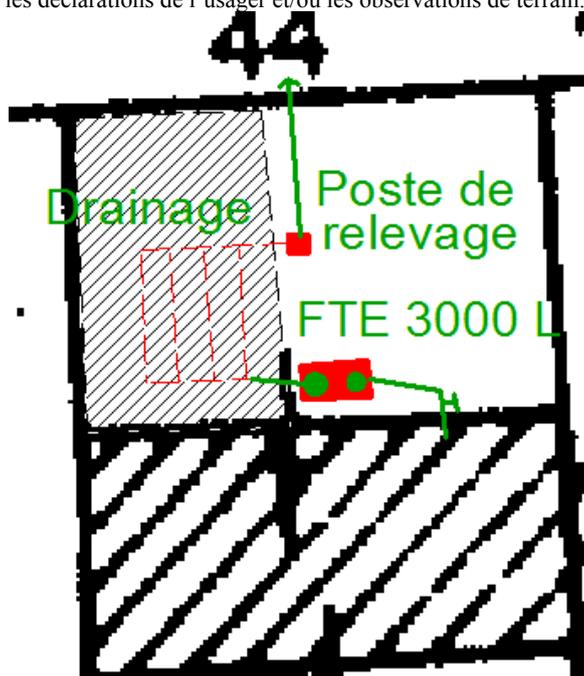
Type de bâtiment : Résidence principale et professionnelle  
 Nombre de pièces principales : 6  
 Nombre d'occupants : 2  
 Parcelle assainissement : B 114

**Installation d'assainissement existante :**

Date de mise en place : Inconnue  
 Type d'installation : Fosse toutes eaux de 3000 L, système de traitement non identifiable et rejet au fossé départemental via une pompe de relevage  
 Regards : 1 té de visite de la collecte, 2 regards pour la fosse toutes eaux et 1 regard pour le poste de relevage

**Plan de l'installation :**

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Système de traitement inaccessible
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Oui	Rejet d'eaux prétraitées au fossé départemental
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Système de traitement non indentifiable et inaccessible
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Oui	Pas de système de traitement
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non évaluable	Présence et dimensionnement du traitement inconnu
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Traitement inaccessible
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Non	Pas d'information concernant la présence du système de traitement
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
<b>évaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Traitement inaccessible
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Non	Traitement inaccessible
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Oui	Vidange réalisée le 09/03/20 par Adour Débouchage Vidange
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Traitement inaccessible (sous le bâtiment professionnel)
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non évaluable	Traitement inaccessible

### Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante  
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes  
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement  
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs  
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement est classée **non-conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car aucun élément ne permet de déterminer la présence, le type et le dimensionnement du système de traitement. En effet, celui-ci semble être situé sous le bâtiment professionnel mais n'est pas accessible. Notons de plus que la présence d'une construction sur celui-ci est à proscrire pouvant entraîner un dysfonctionnement du système.

**Travaux obligatoires à une mise en conformité**
 **Liste de recommandations**

- Réaliser une étude de sol définissant l'installation d'assainissement adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil de l'immeuble,
- Mettre en place l'installation d'assainissement préconisée par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Délai dépassé depuis le 17/02/2020

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **11 mai 2020**.  
 Le Président du SPANC,  
 Gérard MENVIELLE.